

EXAMEN TAXI Département 53 MAYENNE**Session Admissibilité (théorie) – 2 décembre 2025**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme EVALBOX lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Numéro de dossier	Résultat
565654	ADMISSIBLE
583009	ADMISSIBLE
593611	ADMISSIBLE
595299	AJOURNE
599808	AJOURNE
604625	ADMISSIBLE
604631	ADMISSIBLE
604926	ADMISSIBLE
607938	ADMISSIBLE
611317	ADMISSIBLE

Le Président
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
des Pays de la Loire



Joël FOURNY